



Saison 2023 / 2024

Catégories au 1^{er} septembre 2023

Catégories		années de naissance
LICENCE DECOUVERTE		
U10	ECOLE D'ATHLETISME - EA	2015 à 2017
U12	POUSSINS - PO	2013 et 2014
LICENCE COMPETITION		
U14	BENJAMINS - BE	2011 et 2012
U16	MINIMES - MI	2009 et 2010
U18	CADETS - CA	2007 et 2008
U20	JUNIORS - JU	2005 et 2006
U23	ESPOIRS - ES	2002 à 2004
	SENIORS - SE	1990 à 2001
	MASTERS - MA	1989 et avant
LICENCE RUNNING CA-JU-ES-SE-MA		2007 et avant

TARIF (ADHESION + LICENCE FFA)

1 ^{ère} ADHESION		RENOUVELLEMENT
130 €	LICENCE DECOUVERTE	110 €
130 €	LICENCE COMPETITION	110 €
110 €	LICENCE RUNNING	90 €
gratuit	LICENCE ENCADREMENT	gratuit

Chèque à l'ordre de : La Vigilante Athlétisme de Fougères

Le montant de la licence couvre à la fois les parts reversées à la Fédération, à la Ligue de Bretagne, au Comité Départemental et la « cotisation club »

COUPONS SPORT

Afin d'abaisser le coût de l'adhésion aux clubs sportifs agréés, le conseil départemental d'Ille et Vilaine renouvelle la mise en place **COUPONS SPORT**. Il est possible aux jeunes de 11 à 15 ans – né(e)s entre le **01/01/2008** et le **31/12/2012** - dont les familles bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire 2022, de payer une partie de leur cotisation au moyen de ces coupons. (1 coupon de 20 € pour une cotisation comprise entre 45 et 90 € ; 2 coupons à partir de 91 €)

Pour bénéficier de cette mesure, vous devrez nous fournir une copie de l'attestation de bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire. Se munir également d'une pièce d'identité pour la validation de l'inscription au bénéfice du COUPON SPORTS. La demande sera faite directement par le club. La somme de 40 € (2 COUPONS SPORTS de 20 €) sera déduite de la cotisation à payer.

Pass'Sport : Bénéficiaires

- Nés entre le **16/09/2005** et le **31/12/2017** bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS), 6 à 17 ans révolus
- Nés entre le **01/06/2003** et le **31/12/2017** bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) 6 à 19 ans révolus
- Nés entre le **16/09/1992** et le **31/12/2007** bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) 16 à 30 ans
- Les étudiants âgés au plus de **28 ans révolus** qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur 2023-2024

Dispositif « **Coup de pouce** » - ville de Fougères (pour **les jeunes de 6 à 10 ans résidant à Fougères**) - formulaires et renseignements Aux Ateliers